

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 24 (1994)
Heft: 2

Rubrik: SOS consommateurs : sept jours de réflexion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sept jours, et non pas sept ans, comme dans le film de Billy Wilder avec l'inoubliable Marilyn Monroe. Sept jours de réflexion pour ne pas acheter n'importe quoi à n'importe qui! C'est le délai prévu par la nouvelle loi qui protège les consommateurs. (cf. encadré)

Car, hélas, il faut le dire, ces temps difficiles voient toutes sorte de vendeurs sonner à la porte et carrément assaillir les personnes âgées, voire même et **surtout** les grands vieillards. Innocentes, incapables souvent de se défendre, ne voyant même pas à quel point elles se sont fait gruger, ces personnes paient des sommes fabuleuses pour des produits qui ne les valent pas.

Si vous-même ou l'un de vos proches avez été victimes de démarcheurs tels ceux décrits ci-dessous, agissez: c'est possible!

Le drame c'est qu'on a honte d'avouer que, peut-être bien, on s'est fait avoir. Les cas nombreux dénoncés à la FRC par le biais des bureaux Consommateurs-Informations ne représentent qu'une toute petite partie des victimes.

A la porte

La page d'Aînés rédigée par le préposé à la police, vous a souvent mis en garde. Ouvrir sa porte, et surtout laisser entrer des parfaits inconnus même s'ils se présentent sous une étiquette innocente, c'est s'attirer bien des ennuis. Le vol, bien sûr, mais aussi les achats inconsidérés. Nous le répétons, tous les cas graves signalés, en général par un

parent ou une connaissance concernent des personnes très âgées, 80 ans et plus, ce qui ne veut pas dire que de «jeunes» aînés, ne seraient pas victimes eux-aussi. Simplement, ils sont souvent plus avertis et plus attentifs. Les gens qui sortent peu, voient peu de monde, sont simplement moins avertis. Exemples:

● Les pilules à base d'algues

Payées au prix du **meilleur caviar** (de 900 à plus de 1400 fr.) ces pastilles ne sont que des compléments alimentaires (et la législation sur les denrées alimentaires les considère comme tels). Elles n'ont absolument **aucune valeur thérapeutique**. Elles seraient alors considérées comme un médicament, porteraient la marque de contrôle de l'Office intercantonal des médicaments, et ne pourraient être vendues **que** dans le commerce spécialisé. Ces simples pastilles ne sont pas nuisibles, mais elles ne soignent rien du tout. Les doses prescrites sont énormes (il faut bien consommer les 20 et quelque petits pots...). Elles pourraient même couper l'appétit de gens qui ont déjà tendance à manger peu et peu varié. Les prospectus sont donc tout simplement mensongers lorsqu'ils parlent de cure. Il est vrai que les personnes âgées peuvent manquer de certaines vitamines et oligo-éléments. Mais ceux-ci peuvent être **prescrits par le médecin** ou être trouvés dans des compléments alimentaires qui coûtent en fait très bon marché ou sont même remboursés par les caisses maladie en certains cas. Si vous, ou l'un de vos proches a des problèmes, adressez-vous à la FRC.

Appareils

Outre les fameux aspirateurs-miracle, on vend aussi à la porte des **nettoyeurs à vapeur**. Là s'ajoute un autre problème. Les associations de consommateurs ont testé ces appareils. Leur manipulation demande quelques précautions. On a affaire à un jet de vapeur très chaud et très puissant. Il faut aussi une certaine dextérité et une certaine force. Toutes choses qui ne sont pas évidentes chez une personne très âgée. Le prix des en-

gins vendus à domicile ne permet pas d'être comparé à d'autres. Et que penser de cette affirmation d'un vendeur: «Je l'ai ouvert pour vous, je ne peux donc plus le reprendre...» qui met l'acheteur potentiel dans un état d'infériorité, de gêne, d'obligation psychologique.

La prudence vous pousse à vous protéger. Voilà donc les vendeurs de «chaînes et judas à la fête. Que penser de celui dont on vous dit que vous verrez même à distance. Ce qui n'est pas le cas, selon l'essai de la FRC. Et les chaînes vendues presque 10 fois plus cher que celles du quincailler! Là aussi la police peut vous informer sur les appareils qui vous conviendraient le mieux.

Prudence, prudence

En tous les cas. On fait rarement une bonne affaire à la porte. Quant à la vente par correspondance, nous l'avons déjà dit, ne commandez qu'auprès des firmes qui arborent sur leur publicité ou catalogue, le label du **paquet en forme de petite maison**.

La liste des CI ci-contre est à découper et à conserver. Faites appel à leurs services pour tous renseignements AVANT achat, tout ennui APRES, tout contrat bizarre, toute aide pour une victime de votre entourage. Ou pour vous informer sur vos droits, démarches possibles, ou consultation de tests de marchandises. Enlevez toutes leurs chances à ceux qui essayent de tromper des personnes vulnérables et isolées. Celles qui signent des contrats dépassant le montant de leur AVS mensuelle...

Loi du 1^{er} juillet 1991

(en résumé)

«Si un contrat de vente est proposé par un professionnel au domicile du consommateur, sur la voie publique ou lors d'excursions-ventes, le consommateur peut renoncer au contrat (droit de révocation) dans un délai de 7 jours, pour autant que la somme soit supérieure à 100 fr., et qu'il ne s'agisse pas d'un contrat d'assu-

rance». En certains cas, malgré un contact téléphonique préalable, exclu par la loi, le consommateur a tout de même le droit de renoncer.

Vérifier la date écrite par le vendeur. Il y a des erreurs volontaires.

Les CI accueillent tous vos témoignages. L'union fait la force!

CONSOmmATEURS- INFORMATIONS

Répond aux problèmes individuels des consommateurs selon l'horaire suivant:

Permanence 022/321 32 17 ouverte tous les matins de 9 à 12 h et le jeudi de 9 à 15 h. L'après-midi, appelez les CI cantonaux selon l'horaire suivant.

Bienne: lundi de 13 h 30 à 16 h 30, rue Neuve 7, 2502 Bienne. Tél. 032/22 28 23.

La Chaux-de-Fonds: lundi de 14 à 17 h, Grenier 22 (1^{er} étage), 2300 La Chaux-de-Fonds. Tél. 039/23 37 09.

Delémont: mardi de 14 à 17 h 30, rue des Granges 12, 2800 Delémont. Tél. 066/22 20 20.

Fribourg: mardi de 9 à 11 h, mercredi de 14 à 17 h, Hôpital des Bourgeois, rue de l'Hôpital 2, 1700 Fribourg. Tél. 037/22 28 07.

Genève: tous les matins de 9 à 12 h et jeudi de 9 à 15 h, rue du Stand 3, case postale 5451, 1211 Genève 11. Tél. 022/321 32 17.

Lausanne: lundi, mardi, vendredi de 14 à 17 h et mercredi de 8 h 30 à 11 h 30, rue de l'Alé 2, 1003 Lausanne. Tél. 021/312 25 55.

Neuchâtel: mardi de 14 à 17 h, Faubourg de l'Hôpital 19A, 2000 Neuchâtel. Tél. 038/24 40 55.

Sion: mardi de 9 à 11 h et jeudi de 14 à 17 h, av. de la Gare 21, 1950 Sion. Tél. 027/23 21 25.

Les renseignements sont donnés gratuitement. Lors d'étude de dossier ou d'intervention de la FRC, consultations juridiques ou de budget, voir tarif dans les CI.

COURRIER DES LECTEURS

La parole
est à vous

Une collection à agrandir

Invalide à vie à 80%, et sans activité depuis plus de 4 ans, j'ai du mal à supporter les longues et tristes journées qui passent, la souffrance physique et psychologique permanente, liée à la destruction partielle de ma moëlle épinière. Malgré ma bonne volonté, je ne pouvais plus accepter l'inactivité due à celle-ci. Grand passionné du Tourisme mondial, j'ai pensé, à tort ou à raison, entamer une collection de PIN'S et de MAGNET'S relatifs à ce thème très vaste. Cette décision m'a permis de retrouver un certain goût de vivre, en me permettant d'avoir un but dans ma vie, et en me donnant plus de force, pour lutter contre mes difficiles épreuves successives. Elle me permet également, par l'intermédiaire de ce courrier, de recréer des contacts humains qui enrichissent et motivent toute ma vie. Pour me permettre de concrétiser ce projet assez difficile pour moi, mais indispensable pour conserver un certain équilibre, j'ai besoin de votre précieuse collaboration. Sans vouloir abuser de votre générosité, permettez-moi de vous demander de m'accorder cette petite faveur.

J.-C. Bouille
9, Impasse du Verger
77170 Brie-Comte-Robert
FRANCE

A propos de Lumières et télévision

(lettre de M. Périllard, parue dans «Aînés» de décembre 1993)

En réponse aux propos de M. Périllard sur l'éclairage indirect derrière ou à côté d'un poste de télévision, j'aimerais simplement souligner que cet appoint lumineux m'est indispensable. J'ai essayé une ou deux fois de m'en passer – histoire de comparer l'effet sur mes yeux. Sans cet éclairage d'ambiance, je ressens très vite une fatigue oculaire. En revanche, quand mon poste est auréolé d'une lumière de faible intensité, l'image TV se fait nettement moins agressive.

Pour pouvoir regarder confortablement sa télé, il importe de régler contraste et brillance (=luminosité) à un niveau moyen. Par ce moyen, qui complète l'effet adoucissant de l'éclairage indirect, vos yeux ne seront guère malmenés!

Charles Bourgeois
1143 Apples

Humour

Sans paroles
Dessin de Cork

